



Plus value maison secondaire

Par utzal

Bonjour,

J'ai été plusieurs fois propriétaire de ma maison principale. Ma dernière propriété en maison principale a été vendue en 2015.

Depuis j'ai été en location ou logé à titre gratuit.

En 2020 tout en étant hébergé à titre gratuit, j'ai acheté un étang avec maisonnette.

Je souhaiterais vendre avec une plus value.

Suis-je concernée pour une exonération d'impôt ?

cordialement,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut remplir plusieurs critères pour être exonéré :

- Vous utilisez le prix de la vente pour acheter ou construire votre habitation principale dans un délai de 2 ans
- Vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale dans les 4 années précédant la vente.

Consultez ce lien pour en savoir plus :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864[/url]

ou encore votre notaire.

Par Henriri

Hello !

Sur le plan fiscal une maison secondaire ne se définit pas par rapport au statut propriétaire, locataire, ou hébergé à titre gratuit d'une autre résidence...

Où avez-vous déclaré votre "résidence principale" ?

A+

Par utzal

Ma résidence principale a été déclarée soit dans une location soit chez ma compagne qui est propriétaire. Jamais dans mon bien

Par yapasdequoi

Dans ce cas, cette vente n'est pas exonérée, sauf si vous remplissez tous les critères indiqués.

Par Henriri

Hello !

Et oui Utzal, si votre maisonnette n'est pas votre "résidence principale" c'est qu'elle est bien une "résidence secondaire" dont l'éventuelle vente sera soumise à la fiscalité correspondante (et elle est déjà assujettie à la taxe d'habitation contrairement à une résidence principale).

A+

Par utzal

Ok d'accord mais si je n'ai pas été propriétaire de ma maison principale depuis 2015 et que j'achète ma maison principale dans les 2 ans je suis exonéré, c'est ça ?

Par yapasdequoi

Il y a de nombreux critères d'exonération, pas seulement la résidence principale.

Avez-vous lu le lien que j'ai fourni ?

Je vous met aussi celui-ci
:[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/plus-values-exonerees]https://www.impots.gouv.fr/particulier/plus-values-exo-
nerees[/url]

Par utzal

Oui donc c'est bon pour l'exonération

Par yapasdequoi

Vérifiez avec votre notaire.
C'est lui qui fera la déclaration.

Par utzal

Ou je peux trouver un notaire avec une consultation gratuite ?

Par utzal

Ou je peux trouver un notaire avec une consultation gratuite ?

Par yapasdequoi

Les conseils de tous les notaires sont gratuits.